

**Mémoire sur le projet de régularisation des crues
du bassin versant du lac Kénogami**

Présenté à la Commission d'enquête
du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Juin 2003

Pierre Gauthier
Louise B. Accolas

Nous représentons un groupe de propriétaires riverains, non regroupés en association, résidents permanents et saisonniers. Nos propriétés sont situées sur la rive nord et la rive sud du lac Réservoir Kénogami, plus particulièrement à l'extrême ouest du lac, près de la digue Ouiqui. Ce secteur se caractérise par ses sols sablonneux. En fait, nous faisons partie de ces privilégiés qui possèdent des plages de sables fins, soit une infime proportion du pourtour de ce plan d'eau, en tenant compte des quelques rares accès publics au lac.

Ce privilège exceptionnel s'accompagne pourtant d'une problématique tout aussi particulière, celle de l'érosion des berges. Nous déplorons d'ailleurs que le promoteur du projet n'ait pas porté une plus grande attention, en termes de solutions, à ce phénomène précis de l'érosion des berges, considérant que ce phénomène couvrira 8% du pourtour du plan d'eau. Nous tenions cependant à vous présenter un mémoire puisque nous aurons à vivre une problématique spécifique et directement reliée au style de gestion et au niveau qui seront retenus. Pour mieux illustrer nos propos et la pertinence de nos préoccupations, nous référons la Commission au mémoire bien documenté de Monsieur Marc Savard, qui représente en fait un exemple éloquent de notre argumentation.

Comme des milliers de citoyens de la région, nous avons vécu les événements du déluge et subi certains dommages à nos propriétés. En ce sens il nous semble primordial et fondamental de confirmer ici que nous sommes en accord avec le projet soumis par les autorités gouvernementales. L'objectif premier des ouvrages proposés, soit de sécuriser les populations vivant en aval et de protéger au maximum les infrastructures déjà en place, est une responsabilité collective à laquelle nous ne pouvons échapper. Pour atteindre cet objectif, le promoteur propose la construction d'un ouvrage de retenu par la création d'un réservoir dans le secteur Pikauba, l'amélioration et la mise aux normes de tous les équipements déjà installés sur le pourtour du lac Réservoir Kénogami et suggère finalement un modèle de gestion impliquant un niveau stable, en saison estivale, se situant à 114 pieds, plus ou moins 4 pouces.

Le lac Réservoir Kénogami n'échappe pas à la réalité historique de tels plans d'eau. Au fil des années, son utilisation s'est diversifiée et l'on peut aujourd'hui confirmer que, comme pour le Lac-Saint-Jean, nous nous retrouvons avec un magnifique plan d'eau aux multiples usages. Il ne faudrait surtout pas oublier que le lac Réservoir Kénogami est un milieu de vie permanent pour des centaines d'entre nous. Nous croyons que l'objectif poursuivi par le promoteur témoigne bien de cette réalité : s'assurer que les populations habitant aux extrémités et aux abords des Rivières Chicoutimi, aux Sables, et tout autour du réservoir Kénogami vivent en toute sécurité. Le projet qui nous est soumis vise aussi à concilier les différents usages qu'offre l'immense potentiel d'un si beau

plan d'eau : approvisionnement en eau potable, production hydroélectrique, nautisme et villégiature, récréo-tourisme, activités fauniques ..., et cela sans perdre de vue la mise en valeur et la protection de l'environnement, et des écosystèmes. Dans un tel contexte chaque utilisateur représente en soi une clé de voûte permettant d'atteindre l'objectif visé. Il ne s'agit pas ici de trancher et d'arbitrer des intérêts particuliers, mais bien de voir comment, à partir de l'objectif de base, il est possible d'amoindrir les impacts sur chacune des clientèles touchées par la réalisation des ouvrages prévus.

Nous avons suivi de près toute la première étape du processus d'Audiences publiques. Dans l'ensemble, les réponses fournies par le promoteur nous apparaissent satisfaisantes. Cela est d'autant plus vrai, qu'il semble encore possible de trouver des solutions efficaces à des problématiques particulières. Les questions relatives à la production d'énergie, à l'érosion des berges possible et à la perte possible d'habitats fauniques ne sont pas insolubles. Le promoteur nous assure de plus qu'il effectuera les suivis nécessaires quant à la contamination au mercure.

À quelques détails près les ouvrages proposés dans le scénario retenu par les autorités gouvernementales semblent faire consensus au sein de la population régionale qui a été, est-il besoin de le rappeler ici, la première touchée par les événements de juillet 96. Est-il besoin de reconfirmer ici toutes les revendications et les inquiétudes portées par la population régionale lors du déluge. C'est bien nous qui avons réclamé des solutions, c'est bien nous qui exigeons de ne plus revivre de tels événements, c'est bien nous qui réclamions d'être mis à l'abri de dommages aussi considérables, ce qui semble avoir été bien compris par les deux paliers de Gouvernement.

Beaucoup de chemin a été fait en ce sens. Comme le recommandait la Commission Nicolet, des outils de surveillance ont été mis en place, des travaux ont été ou seront effectués sur toutes les digues existantes, un modèle de gestion prévisionnelle a été développé, et les citoyens ont été impliqués. La régularisation des crues du bassin versant du Lac Kénogami est donc la dernière étape à franchir avant d'atteindre l'objectif final.

Dans notre esprit, la solution retenue par le promoteur représente celle du moindre impact : un seul ouvrage de retenu ; un seul objectif, la sécurité ; une priorité absolue, la protection et la mise en valeur de l'environnement. Nous croyons que la technologie moderne et l'intelligence humaine assureront une harmonisation et un sage équilibre, entre les grands principes de sécurité des populations et la protection de l'environnement. L'équilibre, voilà bien la valeur fondamentale à laquelle ils nous est possible d'adhérer, et celle avec laquelle il

nous sera possible de dégager un large consensus. Chercher l'unanimité, plaire à son père et à sa mère, se camper sur des positions fermes, défendre qu'un seul aspect du dossier, seront des pertes de temps inutiles, mieux vaut construire à partir de notre capacité de conciliation, et des avantages des technologies modernes.

Un mot très bref sur la question de la production énergétique. Sans oublier que nous bénéficions aujourd'hui d'un équipement exceptionnel justement grâce à l'installation d'ouvrages permettant la production d'électricité, nous croyons qu'il ne serait pas pertinent d'aller au-delà de ce qui existe déjà, et qu'il est de beaucoup préférable de renouveler les autorisations actuelles en tenant compte de l'historique d'occupation du territoire que de chercher à produire à tout prix. Nous saluons donc la décision du gouvernement d'écarter totalement cette possibilité à partir des nouvelles installations sur la Rivière Pikauba, et nous l'incitons à chercher des solutions socialement acceptables au moment du renouvellement des baux déjà consentis.

Comme en ont témoigné plusieurs participants aux séances d'information, la plus grande difficulté du projet à l'étude demeure le modèle de gestion retenu et la réconciliation des divers usages, pour déterminer un niveau viable pour tous. Sans aucune autre prétention que la recherche d'un juste équilibre entre les divers intérêts, nous voulons sensibiliser le promoteur et la commission aux aspects spécifiques suivants :

- la nécessité d'un modèle de gestion annuel qui assurera la qualité de vie des résidents permanents comme des villégiateurs ;
- l'alimentation en eau des infrastructures municipales et résidentielles ;
- la prise en considération du problème d'érosion des berges et des glissements de terrain et l'obligation à convenir des mesures de mitigations nécessaires ;
- la protection et l'accessibilité aux lieux publics déjà aménagés.

Recommandations

Ramener le niveau de gestion à 113 pieds plus ou moins 4 pouces, en période estivale, pour contrer le phénomène inéluctable d'érosion.

Le décret gouvernemental fixe le niveau du lac Réservoir Kénogami à 114 pieds, plus ou moins 4 pouces. Il faut à notre avis comprendre de cette décision que ce niveau était fixé par le gouvernement de manière préliminaire, suite aux premières analyses de la Commission Nicolet, estimant que d'autres travaux permettraient de le fixer de manière définitive. Depuis quelques années ce niveau est appliqué par le gestionnaire en période estivale. Nous estimons que ce niveau est beaucoup trop élevé, puisqu'il entraîne déjà un taux majeur d'érosion dans les zones sablonneuses à risque de glissements de terrain.

Si le niveau 114 pieds plus ou moins 4 pouces était retenu pour l'avenir, il sera nécessaire voire même prioritaire de réaliser, avec l'accord des propriétaires, un programme majeur de stabilisation des berges dans le secteur Ouiqui, et également en plusieurs autres endroits autour du plan d'eau. Ce programme serait sous la responsabilité et à la charge du promoteur, et devra minimiser l'artificialisation des berges.

Nous pensons toutefois qu'il est possible, suite aux présentations faites lors de la première partie des audiences, de maintenir un niveau de 113 pieds plus ou moins 4 pouces, sans affecter de quelque manière que ce soit les opérations des centrales hydroélectriques, et sans mettre en danger les prises d'eau des municipalités. Nous sommes toutefois conscients que de fixer ce niveau pourrait vouloir dire des travaux supplémentaires ailleurs, notamment dans le secteur de la baie Cascouia, pour faciliter la navigation de plaisance.

Assurer un niveau minimum du plan d'eau, particulièrement en hiver, dans le but de protéger les prises d'eau des résidents

Nous sommes bien conscients que le gestionnaire actuel est à l'œuvre tout au long de l'année. Le fait que la population riveraine augmente en saison estivale et que des centaines de plaisanciers naviguent sur ce grand cours d'eau tout au long de l'été entraîne des contraintes de gestion que nous sommes prêts à accepter, puisqu'elles permettent une harmonisation des différents usages et qu'elles assurent une plus grande accessibilité à ce magnifique plan d'eau.

Cependant, plusieurs riverains vivent à l'année aux abords du lac Réservoir Kénogami, et ce phénomène va en s'accroissant, qu'il nous suffise de penser au partenariat gouvernement MRC qui aura rendu disponibles des dizaines de nouveaux terrains. Nous tenons à souligner à la Commission que la gestion appliquée au cours des dernières années et plus particulièrement l'automne dernier témoigne bien d'une déficience sérieuse. En effet des dizaines de résidents ont subi les inconvénients d'un lac trop bas en automne, ce qui a sérieusement compromis leur alimentation en eau au cours du printemps. Aussi, le modèle de gestion retenu devra permettre l'approvisionnement en eau potable des résidents, et ce, sur une base annuelle.

Développer un programme de stabilisation des berges

Nous pensons que le promoteur devra développer un programme majeur de stabilisation des berges, permettant d'assurer une protection accrue des pentes sablonneuses, partout où cela est nécessaire autour du lac Kénogami. Déjà, les représentants de la ZIP Saguenay ont amorcé, avec de très faibles moyens, un travail intéressant auprès des résidents, qui commence déjà à donner des résultats probants. Ce programme, sous la responsabilité du promoteur, devrait minimiser l'artificialisation des berges, prévoir des projets de revégétalisation, et l'évidente protection des habitats fauniques et halieutiques. Ce programme devra faire l'objet d'ententes avec les propriétaires riverains, et être assumé entièrement par le promoteur.

Nous rappelons à la Commission que, suite au déluge de 1996, les berges des rivières à Mars et Ha! Ha! ont été lourdement affectées. Les travaux de reconstruction de ces rivières ont été complétés par un programme de stabilisation, et particulièrement novateur en matière de revégétalisation, qui a permis, on le constate aujourd'hui, de diminuer l'érosion des rives de manière significative. De même, nous avons en tête les travaux réalisés par Alcan autour du lac Saint-Jean

Confirmer et élargir le mandat du comité de bassin

La Commission Nicolet a recommandé au Gouvernement de mettre en place de Comités de gestion des bassins, regroupant les intervenants les plus concernés par la gestion de ces plans d'eau. En ce qui concerne le bassin du lac Kénogami, le comité a été créé et regroupe selon nous les intervenants les plus crédibles nécessaires à assurer cette gestion. Cependant, il nous semble important de faire en sorte que les échanges entre les gestionnaires

gouvernementaux et le milieu régional ne se limitent pas à des périodes très ciblées, par exemple la gestion estivale. Ce comité doit être au cœur de toutes les décisions prises pour assurer la gestion la plus équilibrée possible du plan d'eau, et ce, sur une base annuelle.

Aussi, nous insistons auprès de la Commission pour qu'elle recommande au Gouvernement d'inscrire, et d'élargir au besoin, le mandat du Comité de bassin dans sa décision, et qu'il fasse obligation au gestionnaire du plan d'eau de s'associer ce comité dans sa gestion courante.

Conclusion

Nous supportons dans son ensemble le projet soumis par le promoteur, avec bien sûr les réserves exprimées dans le présent mémoire. Nous avons confiance que la Commission saura recommander au Gouvernement un projet équilibré, qui assurera la sécurité de la population régionale pour des années à venir. Nous réitérons notre proposition de permettre au Comité de bassin de jouer pleinement son rôle de partenaire du promoteur dans la réalisation du projet, et d'accompagner le gestionnaire du plan d'eau sur une base annuelle.